

Sommaire

1	Éléments statistiques généraux.....	1
1.1	Nombre de postes à pourvoir	1
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
1.3.1	Jury de l’académie d’Amiens	2
1.3.2	Jury de l’académie de Lille.....	2
2	Cadre général	2
2.1	Les textes.....	2
2.2	Conditions générales et particulières.....	3
3	Nature des épreuves	3
3.1	Une épreuve écrite d’admissibilité	3
3.2	Une épreuve orale d’admission	3
4	Rappel du calendrier des épreuves	4
5	Analyse des épreuves et conseils aux candidats	4
5.1	L’épreuve écrite d’admissibilité	4
5.2	L’épreuve d’admission	5
6	En conclusion.....	5

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Ministère	Académie d’Amiens	Académie de Lille
Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur	8	25
Total académie	8	25

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'AMIENS	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Femme	71	90%	41	58%	30	73%	8	20%
Homme	8	10%	4	50%	1	25%	0	0%
Académie d'AMIENS	79	100%	45	57%	31	69%	8	18%

Académie de LILLE	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Femmes	187	94%	134	73%	86	64%	24	18%
Hommes	12	6%	5	42%	1	20%	1	20%
Académie de LILLE	199	100%	139	70%	87	63%	25	18%

* par rapport aux candidats présents

1.3 Composition du jury

1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	1	5%	1	13%	2	7%
Personnel de direction	2	9%	7	87%	9	30%
Médecin	3	14%	0	0%	3	10%
Infirmier	16	73%	0	0%	16	53%
Total jury académie d'Amiens	22	73%	8	27%	30	100%

1.3.2 Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	1	5%	1	10%	2	7%
Personnel de direction	2	10%	8	80%	10	33%
Médecin	2	10%	1	10%	3	10%
Infirmier	15	75%	0	0%	15	50%
Total jury académie d'Amiens	20	67%	10	33%	30	100%

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur prévu à l'article 5 du décret du 9 mai 2012 susvisé s'effectue par voie de concours sur titres comportant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- une copie des titres et diplômes acquis ;

- un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

2.2 Conditions générales et particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

- Nature de l'épreuve écrite : Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée 3 heures – coefficient 1).
- Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

3.2 Une épreuve orale d'admission

- Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes – coefficient 2).
- Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de son exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.
- L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.
- Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation. Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Durée : **30 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé** | Coefficient : **2**

4 Rappel du calendrier des épreuves

06 avril 2023.....	Épreuve de cas pratique
03 mai 2023	Publication des résultats d'admissibilité
17 mai 2023	Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens
Du 15 au 16 mai 2023.....	Épreuve orale d'admission – académie de Lille
17 mai 2023	Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens
16 mai 2023	Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

5.1 L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 3 heures, consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application Cyclades mise à la disposition de l'ensemble des correcteurs. Les copies anonymisées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
31 candidats ont été déclarés admissibles	87 candidats ont été déclarés admissibles
Note du 1er candidat admissible..... 18,00/20	Note du 1er candidat admissible 20,00/20
Note du dernier candidat admissible..... 12/20	Note du dernier candidat admissible 14/20
Moyenne des candidats admissibles 13/20	Moyenne des candidats admissibles..... 14,09/20

Analyse :

Les questions abordées lors de cette session étaient simples et faisaient appel à des connaissances générales du métier d'infirmier de l'éducation nationale. Le sujet était facile sans piège et le jury a noté une hétérogénéité dans les copies (soit de très bonnes copies soit de très mauvaises).

S'agissant des copies les plus dégradées, un manque de connaissance des thématiques et des textes sur le PAI, le CESCE ainsi que sur le rôle d'un infirmier scolaire et de la posture qu'il doit observer au sein d'un EPLE a été souligné par le jury. De plus, de nombreuses fautes de grammaire et de syntaxe ont été pointées dans un nombre élevé de copies.

Enfin, le jury souhaiterait plus de développement dans les réponses apportées.

5.2 L'épreuve d'admission

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
8 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 4 sur liste complémentaire	25 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 5 sur liste complémentaire
Note du 1er candidat admis 18,75/20	Note du 1er candidat admis..... 19,66/20
Note du dernier candidat admis 17,08/20	Note du dernier candidat admis..... 17,33/20

Analyse :

De manière générale et comme pour l'épreuve écrite, les membres de jurys ont constaté une forte hétérogénéité entre les candidats. S'agissant du curriculum détaillé envoyé par le candidat en amont de cette épreuve, le jury a noté un nombre important de fautes d'orthographe dans certains dossiers et préconise une relecture attentive des documents transmis. Les candidats doivent également veiller à ne pas enjoliver voire exagérer leur implication dans les activités et/ou les travaux réalisés décrits dans leur CV.

- Sur l'exposé du candidat d'une durée de 10 minutes :

Le jury a noté un manque de préparation chez certains candidats pour qui la durée de l'exposé n'a pas excédé 2 à 3 minutes. De plus, la lecture de notes au cours de l'exposé n'a pas été appréciée par le jury.

- Sur la discussion avec le jury :

Certains candidats ont manqué d'ouverture relative à l'environnement professionnel de la fonction d'infirmier. Le jury a noté un manque de précisions dans les réponses sur le métier d'infirmier ainsi que sur les connaissances générales du système éducatif.

De manière générale, la préparation à l'épreuve du concours paraît insuffisamment aboutie, certains se basant sur leurs acquis sans chercher à connaître le monde de l'éducation nationale. Chez certains candidats, il a été noté un manque de conscience sur la nécessité de préparer le concours considérant que le seul fait d'être contractuel constituerait déjà un prérequis.

Les meilleurs candidats ont montré qu'ils avaient fait cet effort d'investissement pour parfaire leurs connaissances, en particulier du système éducatif, et ainsi pouvoir mettre en avant leur capacité réflexive, leur prise de distance parfois devant certaine situation et leur capacité à prendre de la hauteur, ce qui est particulièrement attendu chez un cadre.

6 En conclusion

En conclusion, les candidats doivent engager une préparation de fond du concours passant par une actualisation des connaissances théoriques et pratiques liées au système éducatif mais aussi par un entraînement à l'exposé oral. Ils doivent également veiller à bien connaître le fonctionnement d'un EPLE notamment les rapports hiérarchiques existants entre l'infirmier scolaire et le chef d'établissement. Enfin, il est conseillé aux candidats d'être attentif à la qualité rédactionnelle pour l'épreuve écrite ; de prendre le temps de l'analyse, de construire un exposé logique et argumenté lors de l'épreuve orale.

Fait à Amiens, le 09 octobre 2023

La Présidente du jury

Lise GIRAN